

COVID-19

BULLETIN

D'INFORMATION

Numéro 9, octobre 2020

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté en temps de pandémie.

L'institut universitaire *Jeunes en difficulté* regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui œuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction : Marie-France Blais, Chantal Lavergne et Marie-Noëlle Royer



Exposition des
enfants à la
violence
conjugale et
familiale
en temps de
pandémie



L'exposition des enfants à la violence conjugale¹ est l'une des problématiques majeures en protection de la jeunesse², puisqu'elle concerne environ un enfant sur cinq signalés à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) à Montréal au cours des cinq dernières années³. Dès le début de la pandémie, experts et intervenants ont mis en garde contre une augmentation de la violence conjugale et de la maltraitance envers les enfants, deux problématiques qui sont très étroitement liées⁵. En mars dernier, une hausse de 15% des appels à la ligne SOS violence conjugale semblait confirmer ces inquiétudes (La Presse, 23 mars 2020).

Plusieurs facteurs associés à la violence conjugale et familiale comme le chômage, la baisse de revenu, la perte de ressources ainsi que les problèmes de consommation de substances et de santé mentale⁶ sont susceptibles d'être exacerbés en contexte de pandémie, ce qui peut contribuer à augmenter la vulnérabilité des victimes face à cette violence et nuire à leurs efforts pour demander de l'aide et se sortir de ce contexte⁷.

Le présent bulletin porte sur les signalements sur l'exposition à la violence conjugale (VC) ou familiale (VF) en période de confinement. Une présentation de l'évolution et des caractéristiques des signalements reliés à cette problématique reçus par la DPJ durant les semaines qui ont suivi la fermeture des écoles est d'abord présentée, suivie du témoignage de deux professionnelles sur leur expérience et les leçons tirées de leur pratique.

SOURCES DE DONNÉES

Les données présentées dans ce bulletin proviennent de la Base de données informationnelles (BDI) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CSMTL)⁸ et concernent l'ensemble des signalements reçus à la DPJ du 15 mars au 30 mai 2020, ce qui correspond aux onze premières semaines suivant l'annonce par le Gouvernement du Québec de la fermeture des écoles. Ces données sont comparées à la même période en 2019 (du 17 mars au 1er juin 2019).

Une adjointe clinique et une cheffe de service en protection de la jeunesse ont été invitées à témoigner de leur expérience de travail des derniers mois ainsi que des expériences rapportées par leurs collègues.

¹La Loi sur la Protection de la Jeunesse du Québec définit l'exposition à la violence conjugale ou familiale comme des « situations où l'enfant est exposé à la violence entre ses parents, ou encore à la violence envers un autre enfant ou envers un autre membre de la famille. Cette violence peut être autant physique que psychologique. En plus d'être témoin d'actes de violence, l'enfant peut également vivre dans un climat perpétuel de tensions et de conflits. » (Gouvernement du Québec, 2010).

²Lavergne, C.; Hélie, S. et Malo, C. (2015).

³Ce pourcentage est tiré d'une analyse de la banque de données administratives du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal (CCMTL).

⁴O'Donnell, Peterman et Potts, 2020

⁵Lavergne et al., 2015

⁶Lessard et al., 2020

⁷O'Donnell et al., 2020; Campbell, 2020

⁸Cette base de données administratives est mise à jour quotidiennement par les intervenants concernant les usagers, les demandes de services, les décisions et les interventions cliniques effectuées aux différentes étapes de la trajectoire de services. Seule la population francophone et allophone desservie par la DPJ du CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est représentée par ces données.

Merci aux personnes suivantes pour leur témoignage :

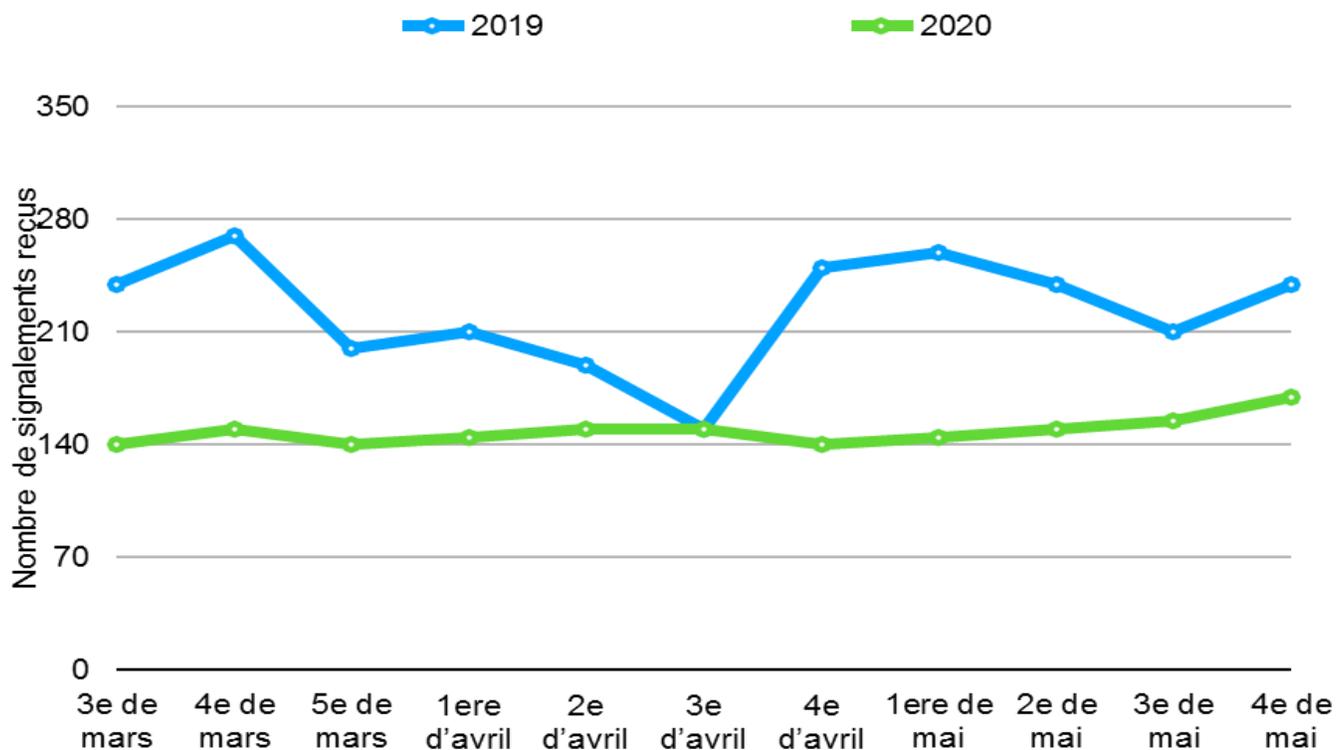
Chantal Beaulieu, Travailleuse sociale et adjointe clinique, Service d'intervention rapide et complémentaire, DPJ, CCSMTL

Cathy Paquet, Cheffe de services, Service d'intervention rapide et complémentaire, DPJ, CCSMTL

BAISSE SIGNIFICATIVE DES SIGNALEMENTS À LA DPJ

Les données disponibles démontrent une baisse significative des signalements à la protection de la jeunesse du CCSMTL au cours des onze premières semaines suivant la fermeture des écoles, soit 31% moins de signalements en comparaison avec la même période en 2019⁹. Le graphique 1 permet de constater que le nombre nettement moins élevé de signalements reçus par la DPJ au printemps 2020 comparativement à la même période l'année précédente est une tendance qui s'est maintenue pendant les onze premières semaines suivant la fermeture de écoles.

Graphique 1. Nombre de signalements reçus entre la mi-mars et la fin mai en 2019 et en 2020



⁹Voir les trois autres bulletins sur la thématique des signalements publiés par l'IUJD en juillet 2020:

- 1) https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_3_final.pdf
- 2) https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_2_VFF.pdf
- 3) https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_1_final.pdf

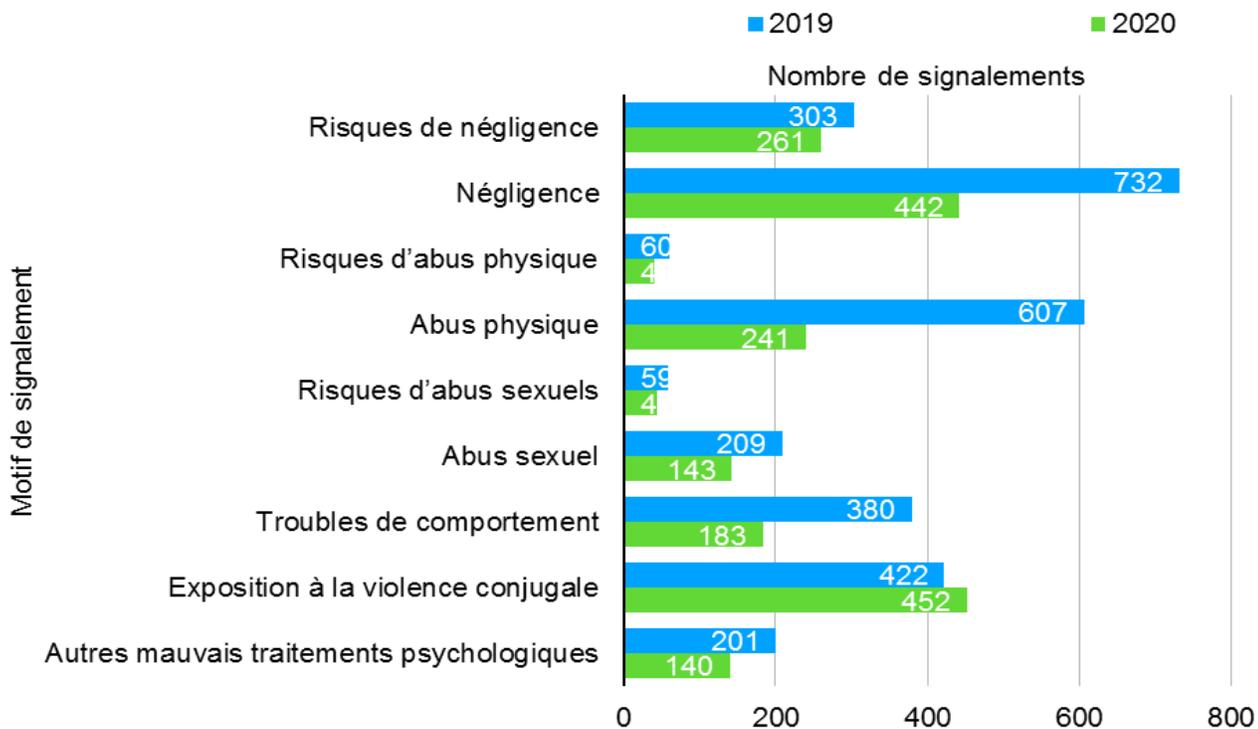
La fermeture des écoles le 13 mars dernier a diminué la vigie qu'elles permettent habituellement pour signaler les situations inquiétantes concernant la sécurité ou le développement des enfants. Les données indiquent que les enseignants et le personnel scolaire ont signalé ces situations en général 84% moins souvent qu'en 2019 à la même période.

Le confinement a également pu avoir un impact sur la vigie exercée par les autres ressources d'aide habituellement disponibles, tels que les CLSC et les organismes communautaires. Il est donc possible qu'elles aient aussi moins souvent détecté et signalé les situations de maltraitance à la DPJ.

TENDANCE DIFFÉRENTE CONCERNANT L'EXPOSITION D'ENFANTS À DE LA VIOLENCE CONJUGALE OU FAMILIALE

Les données montrent que toutes les formes de mauvais traitements ont été moins souvent signalées à la DPJ, à l'exception des signalements relatifs à l'exposition d'un enfant à de la VC ou VF¹⁰. Les signalements pour cette catégorie de maltraitance ont plutôt augmenté de 7% entre la mi-mars et la fin mai 2020 comparativement à 2019 (voir le graphique 2). Autrement dit, alors que les écoles et plusieurs autres ressources sont fermées ou ont moins de contacts avec les victimes et signalent donc moins souvent les situations inquiétantes à la protection de la jeunesse, les situations d'exposition des enfants à la VC ou VF sont plus souvent signalées par rapport à la période de comparaison.

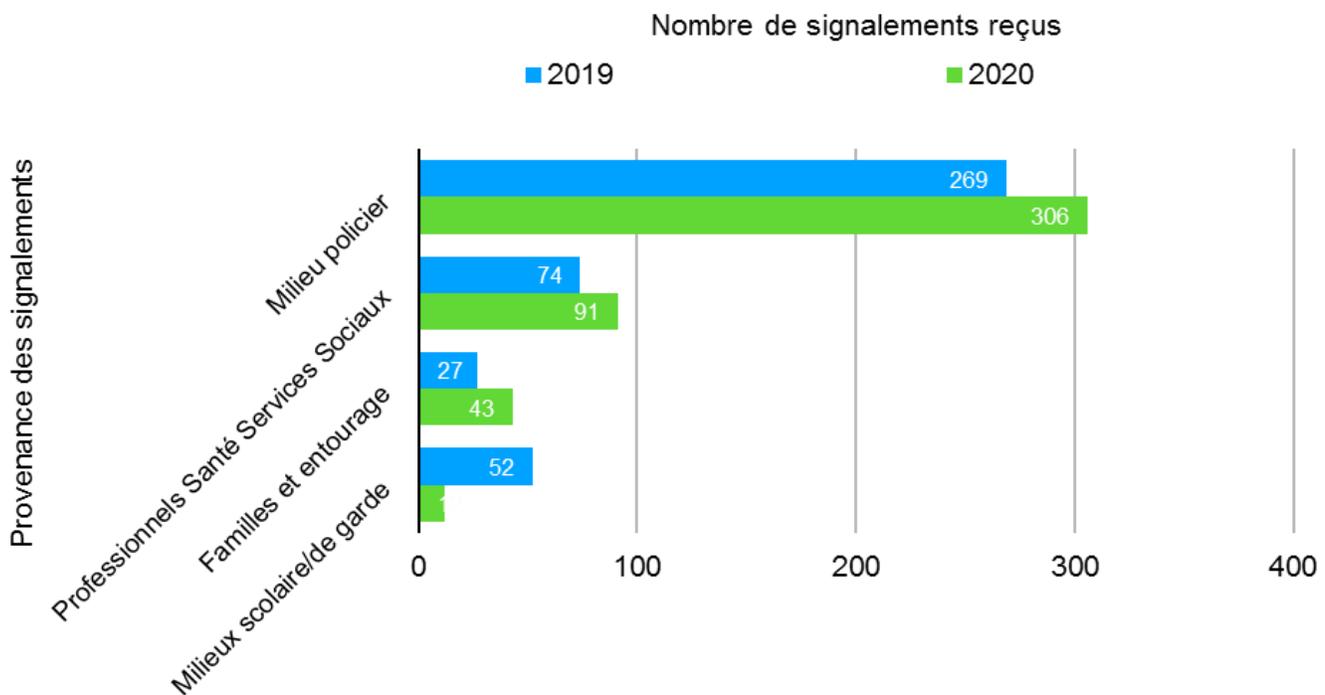
Graphique 2. Nombre de signalements reçus selon la nature du signalement entre la mi-mars et la fin mai



¹⁰Le système PIJ permet l'enregistrement d'un maximum de trois alinéas pour identifier les motifs de signalement. L'ensemble des alinéas inscrits sont considérés ici. Par exemple, dans le cas d'un signalement portant à la fois sur une situation de négligence et de mauvais traitements psychologiques, les deux motifs sont considérés. Ainsi, la somme des motifs de compromission excède le nombre total de signalements. En moyenne, les signalements recensés aux printemps 2019 et 2020 impliquent 1,25 alinéas chacun.

Cette situation est sans doute liée au fait que le milieu policier, qui constitue habituellement l'une des principales sources de signalement pour les enfants exposés à la violence conjugale¹¹, est demeuré actif pour aider les victimes et signaler ces situations à la DPJ. Les données indiquent en effet que le milieu policier a signalé des situations d'exposition à de la VC ou VF 14% plus souvent qu'en 2019. De plus, les appels aux citoyens lancés par les autorités policières, la DPJ et le gouvernement pour les encourager à dénoncer la violence conjugale et la maltraitance envers les enfants ont probablement amené la population à signaler davantage les enfants vivant dans un tel contexte. Les données montrent en effet que l'entourage des familles signalent plus souvent les cas soupçonnés d'exposition à la VC ou VF qu'à la même période l'an dernier (voir le graphique 3).

Graphique 3. Nombre de signalements reçus pour exposition à la violence conjugale ou familiale, selon leur provenance et l'année de référence, entre la mi-mars et la fin mai



L'examen des caractéristiques de ces signalements permet de constater qu'ils se présentent le plus souvent sans autre motif de signalement, puisque dans 61% des cas, l'exposition à la VC ou VF est le seul motif mentionné dans la situation signalée. À noter que cela est le cas pour les deux périodes d'observation. Lorsqu'on observe la présence d'un autre motif de signalement en même temps que celui relié à l'exposition des enfants à la violence conjugale ou familiale, donc dans 39% des cas, celui-ci concerne le risque sérieux de négligence dans 33% des cas, l'abus physique dans 27% des situations ou la négligence dans 21% des cas. Ces proportions sont semblables entre les deux années de comparaison.

Les situations d'exposition à la VC ou VF signalées qui présentent au moins un autre motif de signalement sont plus souvent retenues par la DPJ (dans 77% des cas) comparativement à celles signalées seules (34% des cas)¹².

¹¹Lavergne et al., 2011

¹² $p < 0,001$

Finalement, notons que les caractéristiques des enfants signalés ne semblent pas avoir changé entre les deux périodes de comparaison par rapport à la proportion de garçons et de filles (50% - 50%) ainsi que par rapport aux groupes d'âge: 50% des situations concernent un tout-petit âgé entre 0 et 5 ans, le tiers un enfant de 6 à 11 ans et 17% un adolescent ou une adolescente.

EXPÉRIENCES ET LEÇONS DE LA PRATIQUE EN PROTECTION DE LA JEUNESSE DURANT LE CONFINEMENT

Les deux professionnelles rencontrées témoignent de plusieurs aspects relevés précédemment dans l'analyse des données administratives et de l'impact qu'a eu la pandémie ainsi que le confinement sur le travail de la DPJ, en lien spécifiquement avec l'exposition des enfants à la VC ou VF. Leurs observations et points de vue sont rapportés dans cette section et traitent des changements perçus dans le type de signalements reçus, dans la dynamique entre les intervenants et les usagers ainsi que dans le rôle qu'a pu jouer la DPJ durant cette période.¹³

Changements dans le type de situations reçues

Les deux professionnelles témoignent de leur perception d'une hausse ou du moins d'un changement dans le type de signalements reçus. Par exemple, dans certaines familles, le confinement contribue à créer une dynamique de violence qui n'était pas présente avant la pandémie: « Les parents le disaient, les enfants le disaient, (la violence) c'était le fait d'être toujours ensemble. (...) C'était vraiment en lien avec (le confinement) ».

Les intervenantes ont aussi l'impression que les enfants sont davantage témoins de la violence conjugale de leurs parents:

Quand les enfants sont à l'école, ils ne voient pas aussi souvent la violence qu'il peut y avoir dans le couple mais là, les enfants sont constamment à la maison. Ils voient la violence plus directement.

Les familles pour qui un conflit de séparation est déjà présent trouvent plus difficilement des solutions pour améliorer la situation:

Le conflit était présent avant la pandémie mais le contexte l'a accentué. Il y avait moins de solutions possibles et les gens étaient pris avec ça. Les intervenants aussi étaient pris, ils devaient plus souvent jouer le rôle d'un tiers parce que les services autour étaient au ralenti.

Quand les enfants sont à l'école, ils ne voient pas aussi souvent la violence qu'il peut y avoir dans le couple mais là, les enfants sont constamment à la maison. Ils voient la violence plus directement.

Elles constatent que les situations signalées par le milieu policier ou l'entourage des familles s'étaient souvent détériorées avant d'être signalées, comparativement à ce qu'elles voient habituellement, ce que les intervenantes expliquent par la fermeture des écoles et d'autres ressources d'aide qui ont un important rôle de détection précoce de ces situations.

¹³Pour lire d'autres points de vue sur le travail de la DPJ en temps de pandémie vous pouvez consulter aussi ces deux bulletins produits par l'IUJD :
https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_3_3_final.pdf
https://iujd.ca/sites/iujd/files/media/document/bulletin_veille_intervention_final.pdf

Elles observent aussi plus de situations où les parents vivent des problèmes de santé mentale, sans doute présents avant le confinement mais exacerbés par la situation:

Je vois plus de gens qui basculent dans des problèmes de santé mentale qui fait qu'il y a un signalement. Par exemple, une maman qui est en psychose et qui a eu son congé de l'hôpital. Ce que l'intervenante disait c'est que ces enfants-là, très jeunes, sont très très investis. Elle disait: il y a quelque chose dans ce que j'observe avec la maman et les enfants qui me dit que (le problème) n'est pas là tout le temps. Ce sont des enfants beaucoup trop investis et bien développés pour avoir vécu dans le chaos (relié aux problèmes de) santé mentale.



Changements dans la dynamique entre les usagers et les intervenants

Les changements perçus par les deux professionnelles de la DPJ ne concernent pas seulement les situations reçues mais également les réactions des intervenants, des usagers ainsi que l'adaptation des services.

Les deux personnes rencontrées observent aussi une posture professionnelle un peu différente chez les intervenants avec qui elles travaillent. Elles les sentent très sensibles à la situation que peuvent vivre les familles dans le contexte du confinement:

(Les intervenants) arrivent dans les familles déjà dans une posture en disant: on peut comprendre ce que vous vivez et on va regarder le contexte, ce que ça peut susciter chez vous ou chez vos enfants. (...) On vous comprend, avec tous ces facteurs de stress. (...) Il y avait un élan du coeur des intervenants pour aller à la rencontre des gens (malgré les risques de contamination), et pas seulement des enfants, des familles aussi.

Finalement, la réaction des usagers était parfois différente. À la suite d'un signalement, lors de la vérification complémentaire terrain, les intervenants étaient parfois mal reçus: « Ils se faisaient dire parfois: qu'est-ce que tu fais ici, tu n'as pas d'affaire ici! (compte tenu du confinement) ». Le confinement a aussi pu rendre, dans un premier temps, l'intervention avec les victimes de violence conjugale et familiale plus difficile à réaliser, sans la présence de l'auteur de violence. Les intervenants se présentent à la maison sans aviser et interviennent parfois dans un contexte très tendu.

Il y avait un élan du coeur des intervenants pour aller à la rencontre des gens (malgré les risques de contamination)

D'autres familles, au contraire, isolées et contentes de recevoir de l'aide, exprimaient leur gratitude aux intervenants, peu habitués de recevoir ce type de réactions:

Les gens étaient tellement seuls et isolés qu'ils étaient contents de voir la DPJ (arriver chez eux) (...) Il y avait aussi de la bienveillance, quelque chose comme: on

est ensemble et on va s'organiser pour que personne ici se transmette la maladie.

Changements dans le rôle de la DPJ et adaptation des services

Les deux professionnelles rencontrées constatent que la pandémie suscite d'abord la peur chez les intervenants et des doutes sur la manière dont ils devaient jouer leur rôle auprès des familles compte tenu des consignes de distanciation et de confinement décrétées par le gouvernement:

Au cours des deux premières semaines, les intervenants disaient: on (le gouvernement) nous dit de rester chez nous et vous nous dites qu'on doit quand même aller intervenir dans les maisons! Ils ne comprenaient pas le sens. C'est vrai que ça faisait bizarre mais il a fallu revenir au sens de la protection des enfants. (...) En plus, il fallait y aller sans aucune protection (face au virus). Si on remonte aux deux premières semaines, on n'avait même pas de Purell!

Il y avait aussi de la bienveillance, quelque chose comme: on est ensemble et on va s'organiser pour que personne ici se transmette la maladie.

Le contexte ainsi que la baisse des signalements et l'inquiétude qu'il suscite, poussent cependant les intervenants de la

DPJ à la recherche de stratégies innovatrices pour accompagner autrement. Le critère d'exception de la Loi sur la Protection de la Jeunesse (LPJ) limite toutefois le pouvoir d'action des intervenants pour aller à la rencontre des enfants, sans un signalement préalable:

L'enfant qui arrive à l'école qui a le visage triste, habituellement, il y a quelqu'un qui va l'interpeler alors que là, on n'avait pas accès. (...) Les intervenants avaient plein d'idées de stratégies pour pouvoir accéder aux enfants. (...) Par exemple, une intervenante avait pensé créer une unité mobile psychosociale où on a un policier, un intervenant d'un organisme communautaire, quelqu'un de la DPJ qui vient juste prendre des nouvelles de comment ça va. (...) Mais on est régi par une loi, on n'avait pas le droit d'aller cogner à toutes les portes pour voir comment ça va.

De façon générale, l'une des stratégies pour s'ajuster au désarroi des familles a été d'assouplir les critères d'admission au programme IRI (Intervention Rapide et Intensive) en protection de la jeunesse afin de leur apporter du soutien :

(Au début du confinement) on a eu l'impression qu'il n'y avait que la DPJ qui pouvait prendre soin des enfants parce que l'accessibilité aux services était difficile: certains organismes communautaires et certains établissements étaient fermés ou étaient ouverts mais ne se rendaient pas au domicile (...) Dès le début on s'est dit: si on a une chance d'avoir accès (à une famille en difficulté), on va prendre cette chance-là. On va élargir nos critères, on va être plus souples, mais il faut avoir accès.

Puisque l'offre de services des CLSC et des organismes communautaires était réduite, il est donc arrivé que la DPJ retienne des situations qu'elle ne prend habituellement pas en charge. L'analyse des données administratives du CCSMTL confirment qu'au début de la pandémie, les signalements pour exposition à la VC ou VF faits à la DPJ en 2020 sont 26% plus souvent retenus que l'an dernier à la même période.

Les deux professionnelles rencontrées reconnaissent que, tout comme la DPJ, les CLSC et les organismes communautaires ont dû s'ajuster à la situation: « Actuellement il y a plein d'organismes qui continuent d'intervenir, par Zoom ou qui ont donné des services de base comme de la nourriture, des IPads... ».

Une autre des solutions qu'elles mentionnent pour s'ajuster au contexte de la pandémie et du confinement est l'ouverture d'un hôtel à Montréal, permettant d'accueillir les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, pour qu'ils reçoivent l'aide sans risquer de contaminer les autres résidentes des centres d'hébergement:

À Montréal, il y a eu un hôtel ouvert pour les femmes et les enfants victimes de violence conjugale. On a eu des demandes IRI (intervention rapide et intensive) pour certaines de ces situations-là. C'était intéressant parce qu'on n'avait pas besoin d'être là, parce qu'il y avait une prise en charge autant pour la femme que pour les enfants.

Certaines familles ont rapidement reçu des services des ressources d'hébergement où elles résidaient, les services de protection n'étaient alors pas requis. Pour d'autres, la collaboration a été plus difficile car certaines ressources refusaient l'accès aux intervenants de la DPJ. Il était donc ardu d'intervenir auprès des enfants et de leurs mères et de jouer un rôle de protection.

La diminution des services de proximité, au début des mesures de confinement, a mis en lumière avec encore plus de clarté l'importance du rôle de prévention des CLSC et des organismes communautaires dont le soutien offert aux familles permet sans doute bien souvent d'éviter de faire appel à la DPJ.

Si la pandémie fait ressortir l'importance du continuum de services, elle révèle aussi, selon l'une des personnes rencontrées, des lacunes déjà présentes dans l'accessibilité aux services:

Ça fait des années qu'on dit que ça va s'améliorer et qu'il y aura des changements (dans l'accessibilité aux services). J'essaie d'être optimiste, mais je ne vois pas beaucoup de changements et on dirait qu'avec la pandémie, ça juste démontré comment on n'a pas avancé de ce côté-là. Il y a eu des pas qui ont été faits mais...



Conclusion



La gravité de la crise sanitaire actuelle justifie la mise en place de mesures de confinement à la maison et de distanciation sociale pour freiner la propagation du virus et limiter l'incidence de la maladie. Bien que nécessaires, ces mesures communautaires de santé publique sont cependant susceptibles d'être associées à une hausse du risque de VC ou de VF ainsi qu'à des défis d'intervention importants. Le présent bulletin a permis de constater une hausse des signalements reliés à l'exposition à la VC ou VF durant la période de confinement mais aussi la complexité d'assurer la protection des enfants et l'accompagnement des parents victimes dans un contexte où l'accès aux services était difficile.

La fermeture complète ou partielle de plusieurs ressources d'aide et institutions clés a aussi perturbé l'action intersectorielle qui s'avère pourtant cruciale pour offrir des services adaptés à la complexité des défis et des besoins des enfants vivant en contexte de VC et des autres membres de leur famille. En période de pandémie, les services de protection semblent avoir joué un rôle de premier plan pour compenser le manque de services, en se rendant par exemple directement au domicile des familles. Dans la perspective d'une nouvelle vague, il serait important de tirer les leçons de cette première expérience pour s'assurer d'un meilleur accès aux ressources d'aide pour les familles et prévenir les situations de VC et leur aggravation. Il est fort probable que le risque de violence conjugale et familiale demeure élevé pour des mois à venir dans le contexte actuel. Le système de santé et de services sociaux sera sollicité pour mettre de l'avant des solutions et relever les défis que soulèvent ces circonstances extraordinaires.

Plusieurs avenues pour s'attaquer aux différents facteurs associés au risque de violence conjugale et de violence envers les enfants en temps de pandémie sont suggérées dans les écrits. Celles-ci incluent de :

- maintenir le lien entre les intervenants qui sont en contact direct avec les enfants et leur famille, en ayant recours à des moyens à distance tels que le Zoom, ce qui peut permettre de dépister les risques de violence à la maison ou encore de répondre aux besoins immédiats des victimes.¹⁴ Pour les intervenantes en protection de la jeunesse, il est cependant essentiel de continuer d'assurer la protection des enfants en maintenant les rencontres en présentiel;
- offrir aux intervenants un soutien supplémentaire afin de les aider à accompagner autrement les familles, tout en continuant de les protéger contre le virus et de se protéger eux-mêmes¹⁵;
- renforcer la collaboration intersectorielle afin d'assurer aux enfants et à leur famille une continuité de services malgré la distanciation¹⁶;
- mettre en place des mesures économiques gouvernementales pour compenser les pertes de revenu et d'emploi des familles et pour combler les besoins plus importants des organismes offrant aide et hébergement aux femmes violentées et à leurs enfants¹⁷.

¹⁴Humphreys, et al. (2020); Mazza et al. (2020).

¹⁵Humphreys et al. (2020).

¹⁶Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (2019); Mazza (2020).

¹⁷Mazza et al., (2020); Peterman et al., (2020); VBG (2020)

RÉFÉRENCES

1. Campbell, A. (2020). An increasing risk of family violence during the Covid-19 pandemic: Strengthening community collaborations to save lives. *Forensic Science International: Reports*, vol. 2, 100089. <https://doi.org/10.1016/j.fsir.2020.100089>
2. Inter-Agency Standing Committee in Gender-based Violence (VBG) (2020). Identifying & Mitigating Gender-Based Violence Risks within the COVID-19 Response. GBV Guidelines. <https://gbvguidelines.org/en/>
3. Mazza, M., Marano, G., Lai, C., Janiri, L., & Sani, G. (2020). Danger in danger: Interpersonal violence during COVID-19 quarantine. *Psychiatry Research*, 289, 113046. <https://doi.org/10.1016/j.psychres.2020.113046>
4. Humphres, K., Myint, M.T. et Zeanah, C. (2020). Increased risk for family violence during the COVID-19 pandemic. *Pediatrics*, 146 (1) e20200982; DOI: <https://doi.org/10.1542/peds.2020->
5. Ministère de la Santé et des Services sociaux (2010). Manuel de référence sur la protection de la jeunesse. Québec, Gouvernement du Québec. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2010/10-838-04.pdf>
6. O'Donnell, M., Peterman, A. et Potts, A. (2020). Gender Lens on COVID-19: Pandemics and Violence against Women and Children. Center for global development. En ligne: <https://www.cgdev.org/publication/pandemics-and-violence-against-women-and-children>
7. Lavergne, C., Hélie, S., Malo, C. (2015). Exposition à la violence conjugale : profil des enfants signalés et réponse aux besoins d'aide des familles. *Revue de psychoéducation*, vol. 44, no 2, 245-267. <https://doi.org/10.7202/1039255ar>
8. Lessard, G., Lévesque, S., Lavergne, C., Dumont, A., Alvarez-Lizotte, P., Meunier, V. et Bisson, S. M. (2020). How Adolescents, Mothers, and Fathers Qualitatively Describe Their Experiences of Co-Occurrent Problems: Intimate Partner Violence, Mental Health, and Substance Use. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/0886260519900968>
9. Perron, L.-S. (2020, 23 mars). Violence conjugale : « on se prépare à la crise ». *La Presse*. En ligne : <https://www.lapresse.ca/covid-19/2020-03-23/violence-conjugale-on-se-prepare-a-la-crise>